

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JANVIER 2010 A 20 HEURES 30

Compte rendu de la séance ordinaire

Membres Présents :

M VELAY, Maire.

MMmes MARTIN PASCAL et MERLE ; MM VEDRINES – MARTIN et CAPELIER,
Adjoints,

Mme DESSAINT, Conseillère municipale déléguée,

Mme ROUME ; MM ANDRE – BENOIT – CAPONI - CHABROL - DELORME -
LAPIERRE et RIGAL.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme ROSTAGNO à M VEDRINES et M PERRI à M MARTIN.

Absents excusés : M PUEL

Monsieur Julien LAPIERRE a été élu Secrétaire de séance.



Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part du décès de Monsieur Jean-Jacques DELMAS, Conseiller général du canton de Sainte Enimie, partenaire de toujours de la commune de Florac et regretté collègue. Au nom du Conseil, il présente ses très sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Le Maire soumet ensuite à l'assemblée délibérante une proposition d'additif à l'ordre du jour portant sur des dossiers en cours pour lesquels des éléments nouveaux sont parvenus aux services municipaux après l'établissement de l'ordre du jour de la présente séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil décide d'adopter l'additif suivant à l'ordre du jour :

- *Convention partenariale avec la Bibliothèque départementale de prêt,*
- *Contrat d'assurance statutaire avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale.*



I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010 :

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 janvier 2010 à 20 heures 30. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ce Procès-verbal à l'unanimité des votants.

II – AFFAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

Monsieur le Maire et les conseillers en charge des affaires concernées, présentent les dossiers suivants :

1 – Réforme générale des politiques publiques (R.G.P.P.) :

Monsieur le Maire et François CAPELIER présentent les grandes lignes de la réforme générale des politiques publiques engagée par l'Etat et qui se traduit au niveau départemental par une réorganisation complète des services de l'Etat autour de deux grandes directions : Cohésion sociale et protection des populations (DDCSPP) et Territoires (DDT) qui regroupent les services rattachés aux différents ministères.

Après une présentation détaillée des organigrammes de ces nouveaux services, des rôles et missions de chacun, un débat s'instaure quant aux incidences et conséquences de cette réforme pour les collectivités locales.

2 – Débat municipal sur les résultats de l'application du Plan local d'urbanisme (PLU), au titre de la loi du 13 juillet 2006 relative à l'engagement national pour le logement :

Le Maire présente les mesures de la loi du 13 juillet 2006 relative à l'engagement national pour le logement (ENL) et expose l'obligation faite aux conseils municipaux d'organiser un débat sur les résultats de l'application du PLU dans les 3 années qui suivent sa mise en œuvre. Le Maire rappelle que le Plan local d'urbanisme a été approuvé, après enquête publique, par délibération du conseil n°2006-01 en date du 23 janvier 2006. Il précise qu'une révision simplifiée et une modification du PLU ont été approuvées en 2009 alors que deux nouvelles modifications ont été prescrites début 2010 et sont en cours d'instruction. Après avoir rappelé les grandes lignes du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) à l'origine du PLU, il invite les membres du conseil à se prononcer sur les résultats de l'application du PLU. Un débat nourri s'engage au terme duquel le Maire dresse une synthèse qui fait ressortir les principaux points suivants :

- les mesures propres au PLU ont largement facilité l'instruction des demandes d'urbanisme et donc l'émergence des projets de construction,
- le PLU a permis d'ouvrir de nombreuses zones à la construction, concourant ainsi à satisfaire les besoins,
- Les révisions et modifications engagées ont permis d'adapter les mesures spécifiques à certains secteurs de la commune, afin de permettre la mise en œuvre de projets d'intérêt général,
- Il n'y a pas lieu de modifier les objectifs du PADD sur le court terme,
- Les mesures prévues au PLU permettent de satisfaire à la réalisation des objectifs qui ont présidé à son élaboration et sont totalement compatibles avec la volonté du Législateur traduite dans la Loi ENL.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de communiquer les résultats de ce débat aux services de l'Etat en charge de ce dossier (Direction départementale des territoires / service Aménagement / unité planification de l'urbanisme).

3 – Présentation de la réforme des finances locales (suppression de la taxe professionnelle) :

Le Maire présente les grandes lignes de la réforme des finances locales portant suppression de la taxe professionnelle pour toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2010.

David BENYAKHOU, Directeur général des services, présente les modalités de mise en œuvre de la réforme et ses incidences sur la fiscalité directe locale (le produit de la taxe professionnelle représentait 25% du produit fiscal communal), sur l'exercice 2010 (année de transition) et à partir de 2011.

.../...

Il expose que la taxe professionnelle, qualifiée d'impôt injuste puisque pénalisant lourdement les investissements productifs réalisés par les entreprises, sera remplacée par une contribution économique territoriale, composée d'une cotisation foncière (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Afin de ne pas léser les collectivités, un dispositif de redistribution de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau et de plusieurs impôts d'Etat puis une dotation de compensation de la réforme entreront également en vigueur.

Concrètement, pour l'exercice 2010, le Conseil devra voter un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) qui se substituera à la taxe professionnelle, le taux de la CVAE étant quant à lui arrêté au niveau national.

Monsieur le Maire indique que l'objectif louable de supprimer un impôt injuste a été atteint par le législateur avec des modalités de mise en œuvre relativement claires, cependant il souligne qu'il demeure inquiet quant à la pérennité du produit fiscal assuré pour les collectivités locales.

4 – Validation du DICRIM et plan communal de sauvegarde :

Monsieur le Maire expose que les risques majeurs (naturels et technologiques) auxquels la commune est confrontée impose l'élaboration d'un document d'information communal sur les risques majeurs et d'un plan communal de sauvegarde. Il présente les documents préparés par Madame Marie ARNAL, à partir d'éléments répertoriant les risques sur la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ces documents normalisés, décide de faire appel à un graphiste pour les éditer et mandate Monsieur le Maire pour qu'il informe les services de l'Etat de cette réalisation.

5 – Point sur les travaux de la Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn et du Pays des Gorges Causses et Cévennes :

Monsieur le Maire et Christian ANDRE, vice-président de la communauté de communes, font le point sur les dossiers communautaires en cours :

- fusion des EPCI,
- zone d'activité économique,
- projet de pôle d'excellence rurale avec le Pays.

6 – Désignation d'un délégué communautaire titulaire :

Monsieur le Maire expose que Marie-Claude ROSTAGNO, conseiller municipal et déléguée communautaire titulaire ne peut plus, pour des raisons professionnelles, exercer son mandat communautaire dans des conditions optimales. Aussi, elle propose de conserver ce mandat mais uniquement à titre de suppléant. Le Maire indique qu'il convient donc de désigner un délégué communautaire titulaire. Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité Madame Claudie MARTIN PASCAL, déléguée communautaire titulaire et Madame Marie-Claude ROSTAGNO, déléguée communautaire suppléant. Le tableau des représentants municipaux au sein du conseil communautaire devient donc le suivant :

Délégués titulaires	MM VEDRINES Serge, ANDRE Christian, CHABROL Michel, LAPIERRE Julien et Mme MARTIN PASCAL Claudie
Délégués suppléants	MM CAPONI Michel, RIGAL Mathieu, BENOIT Yves, PERRI Giovanni et ROSTAGNO Marie-Claude.

III – COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PUBLIPROMOTION :

Monsieur François CAPELIER, Adjoint en charge de ce dossier, présente les travaux de la Commission de travail, réunie le 1^{er} février dernier :

1 – Projet de mise en valeur du moulin de la Source :

Après avoir rappelé les grandes lignes du projet élaboré il y a plusieurs années par la municipalité, Monsieur CAPELIER évoque l'opportunité de relancer le projet de mise en valeur du moulin de la Source, à présent que le conseil d'administration du Parc national des Cévennes a été installé.

Au terme d'un débat fort nourri lors duquel le Maire rappelle le grand intérêt du projet mais aussi la hiérarchie des priorités du mandat municipal, il est convenu de reprendre les contacts utiles et d'étudier la faisabilité et les pistes de financement de cette opération.

2 – Carnaval et spectacle des enfants :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, au titre du partenariat avec les organisateurs du carnaval, de prendre en charge le coût du spectacle pour enfants qui sera joué le samedi après-midi à la Genette verte, soit un montant de 400,00 Euros T.T.C. Le Conseil prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les comédiens.

3 – Ligne verte entre Florac et Sainte Cécile d'Andorge :

François CAPELIER fait le point sur le projet de ligne verte, relancé à la suite de l'élection au conseil d'administration du syndicat mixte et de la confirmation du financement de l'opération par le Conseil régional. Il présente les simulations de répartition du solde à financer entre les communes adhérentes et, au terme d'un débat nourri, le Conseil demande qu'un partenariat soit recherché avec le Conseil général, compte tenu des sommes importantes en jeu qui pourraient remettre en question la faisabilité de ce projet majeur pour le sud Lozère. Le Conseil mandate Monsieur CAPELIER pour défendre cette position et ce dernier sollicite l'implication d'un autre élu afin de le seconder dans cette mission.

Monsieur Michel CHABROL quitte la séance en raison d'obligations personnelles.

4 – Association du CFD à la ligne verte :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas renouveler son adhésion à l'ancienne association du « Centenaire du CFD », renommée « du CFD à la ligne verte », afin de concentrer les efforts, notamment financiers, sur les travaux du syndicat mixte.

5 – Réalisation de toilettes sèches pour mise à disposition lors des manifestations locales :

Après que François CAPELIER ait rappelé la démarche initiée par l'association REEL 48 pour réaliser des toilettes sèches mobiles qui seraient ensuite mises à disposition des organisateurs de manifestations locales, le Conseil réitère son soutien à cette opération dans la mesure de sa possibilité (financière via la location de l'équipement, logistique, matérielle...).

6 – Mise à disposition d'un local pour les associations locales :

François CAPELIER présente la demande de plusieurs associations locales désireuses de bénéficier d'un local municipal pour y entreposer des matériels ou disposer d'un bureau. Le Conseil rappelle qu'à la suite de la démolition des anciens garages du CFD, la Commune ne dispose plus de locaux vacants mais qu'elle réfléchit ardemment pour trouver une solution.

IV – COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES :

Madame Véronique DESSAINT, Adjointe en charge des affaires culturelles, assistée de Monsieur Christian ANDRE, présentent les dossiers et orientations proposés par la Commission.

1 – Ecole Départementale de Musique : réforme des modalités des communes adhérentes

Madame DESSAINT et Monsieur Jean-Pierre DELORME, conseiller représentant la Commune au sein des instances de l'EDML, présentent le projet de réforme des modalités de calcul de la participation financière des communes adhérentes à compter de l'exercice 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des votants cette réforme et prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2010 de la Commune.

2 – Convention avec le Cinéclub pour l'utilisation de la Genette verte :

Madame DESSAINT rappelle que la nouvelle organisation du complexe culturel La Genette verte a donné l'occasion de régulariser les occupations de cet équipement par les utilisateurs locaux. C'est notamment le cas de l'association « Cinéclub ».

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des votants les termes de la convention annuelle de mise à disposition des locaux du complexe culturel La Genette Verte à l'association Cinéclub et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

V – COMMISSION DE LA SOLIDARITE :

Madame Geneviève MERLE, Adjointe en charge des questions relatives aux affaires sociales, présente les dossiers préparés par la Commission :

1. Aire d'accueil des gens du voyage - renouvellement de la convention pour 12 mois :

Madame MERLE rappelle que la Commune a signé une convention annuelle avec l'Etat pour l'exploitation de l'aire municipale d'accueil des gens du voyage, prévoyant notamment un financement par la Caisse d'Allocations Familiales. Elle indique que cette convention arrive à échéance et qu'il convient donc de la renouveler. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention à passer avec l'Etat, notamment son renouvellement pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010, autorise Monsieur le Maire à la signer et prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2010 de la commune.

Madame MERLE expose également que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de La Lozère arrivera à son terme le 18 octobre prochain et que sa révision est en cours, conformément aux dispositions de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Elle indique que la commune de Florac est partenaire de ce projet de révision et qu'à ce titre, elle sera amenée à présenter les résultats de l'exploitation de l'aire municipale d'accueil des gens du voyage.

VI – COMMISSION DES AFFAIRES SPORTIVES :

En l'absence de Monsieur Giovanni PERRI, Monsieur le Maire présente les dossiers préparés par la Commission :

2. Via ferrata : validation et programmation du projet de création d'un site sur Florac :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a précédemment validé le projet de création d'une via ferrata sur le territoire communal, dans le cadre d'un programme départemental visant à promouvoir la réalisation de 6 équipements similaires.

.../...

Il présente les aspects techniques et financiers de cette opération qui devrait être opérationnelle au plus tard en juin 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ce projet à l'unanimité des votants, notamment son plan de financement prévisionnel et décide de solliciter les aides financières de l'Etat (*D.G.E.*), du conseil général et du Pays des Gorges-Causse-Cévennes. Monsieur le Maire est mandaté pour suivre ce dossier en l'absence de Monsieur PERRI.

VII – COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES SCOLAIRES :

Monsieur Guillaume MARTIN et Véronique DESSAINT, Conseillers ayant reçu délégation dans le domaine des affaires scolaires, présentent les dossiers en cours :

1 Compte rendu de la Commission des affaires scolaires du 8 février 2010 :

Guillaume MARTIN dresse un relevé des orientations proposées par la Commission lors de sa réunion de travail du 8 février 2010 :

- Modification du règlement du restaurant scolaire : l'actuel mode d'inscription, instauré afin de faciliter la gestion par les cuisiniers, ne donnant pas entière satisfaction et générant un travail fastidieux de la part des agents en charge de la gestion, il est proposé d'instaurer un régime de demi pension pour les familles qui le désirent. Après lecture du projet de règlement modifié et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des votants d'instaurer un régime de demi-pension, en plus de l'inscription par ticket d'une semaine à l'autre, et valide les termes du règlement. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce règlement qui entrera en vigueur à compter de la rentrée des vacances de Pâques, soit le 26 avril 2010. Le Conseil valide également par 11 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE, les tarifs de restauration scolaire qui entreront en vigueur à cette même date :

Prestation	Tarif depuis le 02/12/2008	Tarif au 26/04/2010	Augmentation
Repas écolier Ecoles publiques – non régulier	2,70 €uros	2,80 €uros	+ 3,57 %
Repas écolier Ecoles publiques – ½ pension	2,70 €uros	2,65 €uros	- 1,85 %
Repas écolier Ecole privée	2,70 €uros	2,80 €uros	+ 3,57 %
Repas écolier Ecole Bédouès	2,80 €uros	3,00 €uros	+ 7,14 %
Repas commensaux Florac	5,90 €uros	5,90 €uros	-
Repas commensaux extérieurs	7,00 €uros	7,00 €uros	-

- Journée du 8 mai 2010 : le Conseil valide à l'unanimité des votants le programme de cette journée exceptionnelle lors de laquelle, en complément de la cérémonie commémorative officielle, les écoles publiques seront dénommées et les travaux des écoliers relatifs à la résistance seront présentés. Guillaume MARTIN précise que ce programme a été élaboré en étroite collaboration avec les enseignants et parents d'élèves puis entériné par les instances départementales chargées de programmer les cérémonies officielles. Il invite par avance les conseillers à participer à ce qui s'annonce déjà comme un moment fort de la vie communale.

.../...

- Carte scolaire de la rentrée 2010 : Guillaume MARTIN informe le Conseil de la fermeture programmée d'une classe à l'école maternelle publique à la rentrée prochaine. Il explique que cette décision, qui va à l'encontre des effectifs prévisionnels et des investissements lourds réalisés depuis 2 ans par la municipalité, s'explique par une volonté de l'Etat de réduire le nombre de postes d'enseignants. Le Conseil dénonce cette fermeture programmée, soutient les actions engagées par les associations de parents d'élèves et mandate Monsieur le Maire pour qu'il rencontre à nouveau Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour lui demander de réviser sa proposition. Une motion est adoptée en ce sens à l'unanimité des votants.

VIII – COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU TOURISME :

Madame Claudie PASCAL-MARTIN, Adjointe en charge de la commission, présente les travaux de la Commission :

1 – Validation de l'APD du projet de requalification d'une ancienne friche commerciale :

Claudie MARTIN PASCAL rappelle les objectifs municipaux qui ont conduit au projet de requalification d'une ancienne friche commerciale dans le but d'y créer plusieurs lots dans lesquels pourraient s'installer des artisans locaux. Elle présente l'Avant Projet Détaillé élaboré par Monsieur François Coulomb, maître d'œuvre du projet, à partir des attentes des porteurs de projets et de la politique municipale en matière de développement économique. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cet APD, valide le dossier du Permis de construire, autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier et à le déposer auprès des services instructeurs et décide de solliciter les aides les plus avantageuses auprès des partenaires financiers du projet : Etat, Conseil régional, conseil général, Pays des Gorges-Causse et Cévennes. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010 de la Commune.

IX – COMMISSION DES TRAVAUX :

Monsieur Serge VEDRINES, Adjoint en charge de cette commission, présente les dossiers en cours, préparés par la Commission :

1 – Rénovation et extension de la bibliothèque municipale – validation de l'APD :

Serge VEDRINES présente l'avant-projet détaillé de rénovation et d'extension de la bibliothèque municipale élaboré par Monsieur François Coulomb, maître d'œuvre du projet, à partir des attentes des utilisateurs et conformément aux recommandations de la BDP de la Lozère (superficies, accessibilité...). Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cet APD ainsi que le Dossier de consultation des entreprises à l'unanimité des votants. Monsieur le Maire est également autorisé à poursuivre la procédure en vue du lancement des travaux. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010 de la Commune.

2 – Programme 2010 des travaux à confier à l'association AIDER :

Serge VEDRINES rappelle que la Commune a adhéré en 2009 à l'association AIDER et qu'elle bénéficie ainsi chaque année de prestations d'entretien des espaces verts à la hauteur du montant de sa cotisation. Le Conseil charge la commission de définir les travaux qui seront confiés à l'association en 2010, sur la base des besoins et des opérations désormais conduites par cette structure.

.../...

3 – Construction du nouveau centre d'incendie et de secours – validation de l'APD et du plan de financement de l'opération :

Serge VEDRINES présente l'avant-projet détaillé de la construction du nouveau centre d'incendie et de secours élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par Monsieur Vincent VANEL, et amendé à partir des observations du comité de pilotage composé de pompiers professionnels et volontaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cet APD et le plan de financement qui s'y rapporte, et décide de solliciter les aides financières les plus avantageuses auprès des partenaires du projet : Etat (DGE, DDR), Conseil général et fonds de concours divers (EPCI...). Monsieur le Maire est mandaté pour boucler le tour de table financier et prendre tout contact utile à cet effet. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010 de la commune.

4 – Extension du contrat SOCOTEC pour le contrôle de bâtiments municipaux et d'installations techniques communales :

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les termes de l'avenant au contrat d'intervention de la société SOCOTEC portant sur la réalisation de visites de sécurité complémentaires de bâtiments municipaux (ateliers municipaux) et d'installations techniques (matériels...) pour un montant total H.T. de 800,00 Euros, conformément aux préconisations de l'agent ACFI du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Lozère. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010 de la Commune.

Monsieur Mathieu RIGAL quitte la séance en raison d'obligations personnelles.

5 – Instruction des permis de construire des commerces de 300 à 1.000 m² :

Serge VEDRINES expose les dispositions relatives à l'instruction des permis de construire à la suite de la Loi de Modernisation de l'Economie. Il précise notamment que ce sont les communes qui doivent se prononcer sur le passage ou non en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) des projets compris entre 300 et 1.000 m². Après en avoir délibéré et examiné la demande de création d'une surface commerciale appartenant à cette catégorie, le Conseil décide de ne pas saisir la CDAC. Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision au pétitionnaire.

6 – Point sur les dossiers et travaux en cours :

Serge VEDRINES dresse un état d'avancement des travaux en cours :

- Travaux de restructuration de la Mairie : les travaux se poursuivent conformément au planning établi : les dalles des étages ont été coulées et les cages d'ascenseur et d'escalier sont en cours de construction.
- Réaménagement du carrefour de la Bécède : les travaux sont actuellement interrompus en raison des intempéries.

X – COMMISSION DES FINANCES – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Monsieur le Maire présente les dossiers préparés par la Commission.

1– Instauration du principe de raccordement à l'égout :

Monsieur le Maire rappelle l'effort poursuivi par la collectivité pour réaliser un réseau d'assainissement collectif satisfaisant (réseaux appropriés et usine de traitement des eaux usées) dans l'objectif de raccorder le maximum de constructions du centre ville et des écarts.

.../...

Il précise que le Code de la Santé publique (article L1331.7) permet de mettre à la charge des propriétaires désirant construire sur un terrain raccordable au réseau collectif une participation financière. Après en avoir délibéré, le Conseil décide, sur proposition du Bureau municipal, d'instaurer la Participation au Raccordement à l'Egout (*PRE*) et d'en fixer le montant pour l'exercice 2010 comme suit : constructions neuves (2.100,00 Euros), logements anciens nouvellement raccordables (715,00 Euros), logement en cas de lotissement ou d'habitat collectif (1.580,00 Euros par logement).

2 – Création d'un budget annexe « requalification d'une ancienne friche commerciale » :

Afin de rendre lisible et transparente l'opération de requalification d'une ancienne friche commerciale pour accueillir des commerçants et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des votants de créer, conformément aux dispositions budgétaires et réglementaires, un budget annexe au budget principal de la Commune. Il est également décidé que ce budget annexe relèvera de la comptabilité *M4*, sera assimilé à un service public à caractère industriel et commercial et sera également assujéti à la *TVA*. Monsieur le Maire est chargé de communiquer ces éléments aux services fiscaux.

3 – Actes accomplis par Monsieur le Maire au titre de la procédure adaptée des marchés publics :

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics et notamment celles concernant la procédure adaptée, le Maire rend compte au Conseil municipal des actes qu'il a accomplis depuis la dernière séance du Conseil municipal. Il présente ainsi les *MAPA* qui ont été passés :

- o **Etude de sols complémentaire pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours** : Tranche complémentaire attribuée à la société Hydrogéotechnique (63) pour un montant total H.T. de 4.766,18 Euros.

4 Validation des orientations de la commission communale des impôts directs :

Sur proposition de la Commission communale des impôts directs et du Bureau, le Conseil décide d'engager, en partenariat avec les services des finances publiques, un travail d'inventaire des constructions classées en catégorie 8 (construction ne présentant pas ou ne présentant plus les caractères élémentaires d'habitabilité en raison de la nature des matériaux utilisés et de la vétusté) et 7 (construction médiocre, sans caractère particulier et commodités souvent à l'extérieur) pour établir les défauts de déclarations d'urbanisme, dans un souci d'équité entre les contribuables. Monsieur le Maire précise que cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions arrêtées par le Conseil municipal au titre du plan de relance communal de l'économie et de l'amélioration de la gestion communale.

5 Convention avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale – actes Cnracl :

Sur proposition du Bureau municipal et après en avoir délibéré, le Conseil approuve les termes de la convention partenariale à passer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale pour la prise en charge des actes de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention et les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Commune.

XI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil aborde les différents points suivants en fin de séance :

- Rapport moral 2009 de l'association des Maires de La Lozère,
- Expropriation Maison Saint Pierre-Michel,

.../...

- Demande de la Communauté de communes de la Cévennes des Hauts Gardons concernant le transfert de lits à caractère médico-social de l'hôpital local,
- Dématérialisation des échanges de la Préfecture de La Lozère avec les collectivités locales (programme *SIT*),
- Remerciements de la *MAS* Les Bancelles pour intervention des services techniques municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 0 heure 45 minutes le vendredi 12 février 2010.

Fait à Florac, le 18 février 2010.

Daniel VELAY,
Maire de FLORAC